RCS : NIMES
Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 01376
Numéro SIREN : 840 802 433
Nom ou dénomination : MGH

Ce dépôt a été enregistré le 19/06/2019 sous le numéro de dépôt A2019/006417

A2019/006417

1130548

Dénomination : **MGH**

Adresse : **132 Route de Sauve 30900 NIMES**

N° de gestion : **2018B01376**

N° d'identification : **840802433**

N° de dépôt : **A2019/006417**

Date du dépôt : **19/06/2019**

Pièce : Rapport du commissaire aux comptes du 18/06/2019 RACC



1130548

CAZES-GODDYN
EXPERTISE COMPTABLE - COMMISSARIAT AUX COMPTES - CONSEIL

MEMBRE ASSOCIÉ
AUDECIA

Experts-Comptables

Claude Cazes
Christophe Goddyn
Rémi Arbona
Maggie Boivin
Marie-Claire Goddyn

SAS MGH

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
CHARGE D'APPRECIER LES AVANTAGES PARTICULIERS

SAS MGH

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS CHARGE D'APPRECIER LES AVANTAGES PARTICULIERS

Monsieur l'associé,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique en date du 12 juin 2019, et conformément aux articles L. 228-5, L. 225-14, et R. 225-147 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'appréciation des avantages particuliers résultants de l'émission d'actions de préférences.

L'opération envisagée vous est présentée dans le projet de statuts modifiés, à l'article 7bis.

Il nous appartient d'apprécier les droits particuliers attachés à ces actions dont l'émission est proposée à la réunion de l'assemblée générale de votre société prévue à la fin du mois de juin 2019. Il ne nous appartient en revanche pas de juger du bien-fondé de l'octroi de droits particuliers, lequel procède du consentement des associés.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, sont destinées à décrire et apprécier chacun des droits particuliers attachés aux actions de préférence de catégorie ADP.

Notre mission prenant fin avec le dépôt de notre rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa signature.

Le présent rapport s'ordonne selon le plan suivant :

1. **Présentation de l'opération projetée**
2. **Description des droits particuliers**
3. **Diligences accomplies et appréciation des droits particuliers**
4. **Conclusion**

1. PRESENTATION DE L'OPERATION PROJETEE

1.1. Société concernée

La société MGH est une Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, dont le siège social est situé 102 Route de Sauve à Nîmes et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nîmes sous le numéro 840 802 433 en juillet 2018.

Le capital de la société MGH, composé de 1000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 € intégralement libérées, est détenu en totalité par la SARL GXH, elle-même détenue à 100% par Monsieur Maxime Goy

La société MGH a notamment pour objet la prise de participation dans toutes entités juridiques, et l'animation de groupes.

1.2. Contexte, objectifs et modalités de l'opération envisagée

La création d'une catégorie nouvelle d'actions de préférence, les ADP, est préalable à l'augmentation de capital de MGH dont la souscription sera exclusivement réservée à la SARL GXH, et à la conversion des actions ordinaires MGH détenues par GXH.

L'objectif final étant de réunir les actions de MGH chez une nouvelle société : la SARL GXH.

2. DESCRIPTION DES DROITS PARTICULIERS

Les actions de préférence de catégorie ADP bénéficieront de droits particuliers rappelés ci-dessous en complément des droits pécuniaires et politiques attachés aux actions ordinaires.

Nous précisons que la description des droits particuliers effectuée ci-après de manière simplifiée se concentre sur la substance même de ces droits particuliers et ne saurait se substituer à la définition exhaustive de ces droits telle qu'elle figure dans la clause spécifique qui est intégrée au projet de statuts, qui nous a été transmis.

Ces droits peuvent être résumés comme suit :

Dans le cadre de l'opération de transfert de la totalité des titres contre paiement en numéraire, le montant de la contrepartie, en numéraire ou en nature, perçue par les titulaires de titres ADP, donne droit à une répartition préférentielle.

Le montant préférentiel est déterminé selon 3 bornes :

1/ Le montant préférentiel est nul si le total des Flux Reçus est inférieur à la Borne 1.
Borne 1 : montant à partir duquel le Flux Reçu a doublé ; ou au montant des Flux Versés capitalisés à 15% (montant le plus élevé des deux).

En revanche, si la Borne 1 est dépassée, le montant préférentiel (MP1) s'élèvera à un montant de 10% de la différence entre le total des Flux Reçus (plafonné à la Borne 2) et la Borne 1.

2/ Si le total des Flux Reçus est supérieur à la Borne 2 (après déduction de MP1), le montant préférentiel (MP2) s'élèvera à un montant de 15% de la différence entre le total des Flux Reçus (après déduction de MP1 et plafonné à la Borne 3) et la Borne 2.
Borne 2 : montant à partir duquel le Flux Reçu est multiplié par 2,5 ; ou montant des Flux Versés capitalisés à 15% (montant le plus élevé des deux).

3/ Si le total des Flux Reçus est supérieur à la Borne 3, le montant préférentiel (MP3) s'élèvera à un montant de 20% de la différence entre le total des Flux Reçus (après déduction de MP1 et MP2) et la Borne 3.
Borne 3 : montant à partir duquel le Flux Reçu est multiplié par 3 ; ou montant des Flux Versés capitalisés à 15% (montant le plus élevé des deux).

Notons que les Flux Versés désignent les sommes versées par les titulaires de titres lors de l'acquisition notamment et que les Flux Reçus désignent l'ensemble des sommes perçues par les titulaires de titres quelle qu'en soit la nature (intérêts, dividendes, ...)

3. DILIGENCES ACCOMPLIES ET APPRECIATION DES DROITS PARTICULIERS

3.1. Diligences accomplies

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont notamment consisté à :

- S'entretenir avec les dirigeants et/ou conseils de la société MGH afin de comprendre le contexte économique, juridique et financier de l'opération envisagée ainsi que ses objectifs et les modalités de sa réalisation ;
- Examiner les informations se rapportant aux actions de préférence de catégorie ADP et aux droits particuliers dont elles sont assorties présentées dans le projet de statuts et dans le protocole d'accord M.A.T. ;
- Effectuer les vérifications que nous avons estimé nécessaires pour apprécier la consistance des droits particuliers octroyés et leur incidence sur la situation des actionnaires ;
- Vérifier que les droits particuliers ne sont pas contraires à la loi ;
- Obtenir de la part des dirigeants de la société MGH une lettre d'affirmation, reprenant les principales déclarations qui nous ont été faites.

Nous vous précisions que la mission du commissaire aux apports chargé d'apprécier les avantages particuliers n'est pas assimilable à une mission de « due diligence », ni d'expertise indépendante sur la valorisation des droits particuliers attribués. Notre mission a pour seuls objectifs d'éclairer les actionnaires sur les droits particuliers attachés aux actions de préférence dont l'émission est envisagée et de vérifier que ces droits ne sont pas contraires à la loi.

3.2. Appréciation des droits particuliers

Les droits particuliers qui seraient attribués aux titulaires des actions de préférence de catégorie ADP sont des droits de nature pécuniaire.

3.3. Droit à répartition préférentielle

Le droit à répartition préférentielle correspond au versement d'un montant préférentiel calculé sur les gains nets liés aux titres préférentiels.

Il présente un intérêt pour le titulaire de ces actions de préférence dans la mesure où il permet d'obtenir, en cas de cession, une plus-value supplémentaire sur le prix des titres.
Les autres actionnaires peuvent espérer bénéficier parallèlement d'une « sur-motivation » du titulaire des actions de préférence, pour développer et valoriser la société.

4. CONCLUSION

A l'issue de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les droits particuliers attachés aux actions de préférence de catégorie ADP.

Fait à Montpellier, le 18 juin 2019

SCP CAZES – GODDYN
Commissaire aux apports chargé d'apprécier les avantages particuliers

Christophe GODDYN

A2019/006417

1130547

Dénomination : **MGH**

Adresse : **132 Route de Sauve 30900 NIMES**

N° de gestion : **2018B01376**

N° d'identification : **840802433**

N° de dépôt : **A2019/006417**

Date du dépôt : **19/06/2019**

Pièce : Rapport du commissaire aux comptes du 18/06/2019 RACC



1130547

CAZES-GODDYN
EXPERTISE COMPTABLE - COMMISSARIAT AUX COMPTES - CONSEIL

MEMBRE ASSOCIÉ
AUDECIA

Experts-Comptables

Claude Cazes
Christophe Goddyn
Rémi Arbona
Maggie Boivin
Marie-Claire Goddyn

S.A.S. MGH

Au capital de 1 000 €

132, Route de Sauve

30900 NÎMES

RCS NÎMES 840 802 433

RAPPORT DU COMMISSAIRE DESIGNE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.228-39 DU CODE DE COMMERCE DANS LE CADRE D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS

Décision d'associé prévue fin juin 2019

A Monsieur l'Associé de la

S.A.S. MGH

132 Route de Sauve
30900 NÎMES

RCS NÎMES 840 802 433

RAPPORT DU COMMISSAIRE DESIGNE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.228-39 DU CODE DE COMMERCE DANS LE CADRE D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS

Décision d'associé prévue fin juin 2019

A l'associé unique,

En exécution de la mission prévue par l'article L. 228-39 du code de commerce qui nous a été confiée par l'associé unique, en date du 12 juin 2019, nous avons établi le présent rapport sur la vérification de l'actif et du passif de votre société, tels qu'ils résultent de l'état et de ses notes annexes joints au présent rapport.

Cette mission s'inscrit dans le cadre de l'émission d'obligations qui vous est proposée :

- Emission d'un emprunt obligataire d'un montant global de 2 507 217,04 € prenant la forme de 4 321 obligations d'environ 580,24€ de valeur nominale chacune remboursables en numéraire ou en actions ordinaires MGH.
- Emission d'un emprunt obligataire d'un montant global de 2 344 749,84 € prenant la forme de 4 041 obligations d'environ 580,24€ de valeur nominale chacune convertible en actions ordinaires MGH.

L'état de l'actif et du passif de la société au 31/12/2018, ainsi que ses notes annexes, ont été établis par le Président. Il nous appartient, sur la base nos travaux, d'exprimer une conclusion sur la conformité de cet actif et de ce passif aux règles de comptabilisation et d'évaluation des principes comptables français.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences sont destinées à apprécier si l'actif et le passif de la société, tels qu'ils figurent dans l'état établi, sont déterminés conformément aux règles de comptabilisation et d'évaluation des principes comptables français et font l'objet, dans les notes annexes qui accompagnent cet état, d'une information appropriée compte tenu du contexte dans lequel l'émission d'obligations est proposée. Une telle vérification s'analyse comme le contrôle des éléments constitutifs du patrimoine de la société, en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation. Elle consiste également à apprécier l'incidence éventuelle, sur l'actif et le passif, des événements survenus entre la date à laquelle a été établi l'état correspondant et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la conformité, au regard des règles de comptabilisation et d'évaluation des principes comptables français, de l'état de l'actif et du passif de la société.

Fait à Montpellier, le 18 juin 2019

SCP CAZES-GODDYN
Le Commissaire aux Apport

Christophe GODDYN

BILAN ACTIF

Période du 01/06/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

ACTIF	du 01/06/2018 au 31/12/2018 (07 mois)				du Néant	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	60 000		60 000	98,36		
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	***60 000***		***60 000***	98,36		
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	1 000		1 000	1,64		
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	***1 000***		***1 000***	1,64		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	***61 000***		***61 000***	100,00		

BILAN PASSIF

Période du 01/06/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (07 mois)		Exercice précédent Néant	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 1 000)	**1 000**	1,64		
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	***-508***	-0,82		
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	***492***	0,81		
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	508	0,83		
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	60 000	98,36		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	***60 508***	99,19		
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	***61 000***	100,00		

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/06/2018 au 31/12/2018 — Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	du 01/06/2018 au 31/12/2018	du Néant	Variation	%

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services								
Chiffres d'Affaires Nets								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits								
Total des produits d'exploitation (I)								
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			508				508	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés								
Salaires et traitements								
Charges sociales								
Dotations aux amortissements sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges								
Total des charges d'exploitation (II)			***508***				***508***	N/S
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**-508**				**-508**	N/S
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)								
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)								
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)								
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			**-508**				**-508**	N/S

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/06/2018 au 31/12/2018 — Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	du 01/06/2018 au 31/12/2018		du Néant		Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)						
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)						
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	***508***				***508***	N/S
RÉSULTAT NET	**-508** *Perte*				**-508**	N/S
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

Annexes

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 7 mois. Il s'agit du premier exercice clos.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 61 000 €.

Le résultat net comptable est une perte de 508 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le dirigeant.

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthode

S'agissant du premier exercice clos, il n'y a pas eu de changement de méthode.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 04 novembre 2016
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immob. au début de l'exercice	Augmentat°	Diminut°	Valeur brute des immob. à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immob. en fin d'exercice
Fonds commercial Autres					
Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillages industriels Installations générales, agencements divers Matériel de transport Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations financières		60 000		60 000	
TOTAL		60 000		**60 000**	

Etat des amortissements

	Montant des amort. au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. afférents aux éléments sortis et reprises	Montant des amort. à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillages industriels Installations générales, agencements, aménagements divers Matériel de transport Autres immobilisations corporelles				
TOTAL				

Etat des provisions

PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Amortissements dérogatoires Dont majoration exceptionnelles de 30% Autres provisions réglementées				
Provisions				
Sur immobilisations Sur stocks et en-cours Sur clients et comptes rattachés Autres dépréciations				
TOTAL				

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations Prêts Autres immobilisations financières Clients douteux ou litigieux Autres créances clients Créances représentatives de titres prêtés Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale, autres organismes sociaux Etat et autres collectivités publiques : - Impôts sur les bénéfices - T.V.A - Autres impôts, taxes, versements et assimilés - Divers Groupe et associés Débiteurs divers Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL			

Montant des prêts accordés dans l'exercice	
Remboursements des prêts dans l'exercice	
Prêts et avances consentis aux associés	

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits : - à 1 an maximum - plus d'un an Emprunts et dettes financières divers Fournisseurs et comptes rattachés	508	508		
Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux Etat et autres collectivités publiques : - Impôts sur les bénéfices - T.V.A - Obligations cautionnées - Autres impôts et taxes Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Groupe et associés Autres dettes	60 000	60 000		
Dette représentative de titres empruntés Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	60 508	60 508		

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Emprunts et dettes contractés auprès des associés	

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice		
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	1 000	1
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1 000	1